

100 ANS

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2022





# SOMMAIRE

## 2 100 ANS D'HISTOIRE DE LA CHASSE FRANÇAISE

## 4 LES CHIFFRES CLÉS DE LA CHASSE CHARENTAISE 2022

## 6 LES MISSIONS

- Les missions de service public
- Les missions techniques
- Les missions d'éducation à la nature et d'ingénierie environnementale

## 8 LA COMPOSITION ET L'ORGANISATION

- Le conseil d'administration
- Les personnels
- L'organisation territoriale et administrative

## 10 LA COMMUNICATION ET LES FORMATIONS

- Le site internet et les réseaux sociaux
- Le permis de chasser à 0 €
- Le recyclage des cartouches
- L'éducation à la nature
- L'opération « Chassons le cancer »
- Le panneau sécurité 30 °
- La cohabitation dans la nature
- Les formations
- Le Réseau SAGIR
- La surveillance des territoires

## 16 LA BIODIVERSITÉ ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

1. L'amélioration environnementale de la qualité des territoires de chasse
2. Le lièvre, espèce naturelle des plaines cultivées
3. Les ESOD

## 22 LE GRAND GIBIER ET LES DÉGÂTS

1. Les outils mis en place
2. L'organisation de la chasse du Grand gibier : cartographie des territoires
3. Les battues au Cerf
4. Les Indicateurs de Changement Écologiques (ICE)
5. Les modes de chasse au grand gibier
6. Les dégâts aux cultures agricoles
7. L'agrainage de dissuasion
8. La prévention des dégâts

## 28 GLOSSAIRE

## 29 PARTENAIRES





# LE MOT DU PRÉSIDENT



« L'année dernière, vous m'avez fait confiance en élisant, à une très large majorité, l'équipe que je menais et qui se présentait à vos suffrages. Le travail réalisé dans votre Fédération est particulièrement important et **je voudrais, en préambule, saluer, pour leur implication, l'ensemble des personnels.**

Après celui de la saison cynégétique 2020-2021, c'est donc le deuxième rapport de votre Fédération qu'il vous est donné de consulter. Il reflète l'activité de l'année écoulée. **Grâce à votre participation, à la participation de vos chasseurs, les données de suivi des espèces chassables permettent d'établir un bilan tout à fait représentatif de la saison cynégétique 2021-2022.**

Si le grand gibier continue d'occuper une large partie du temps consacré à la gestion de la chasse charentaise, nous ne négligeons pas, pour autant, le petit gibier. L'aménagement du territoire, le lancement du projet associatif « faisan de Mandchourie », le plan de gestion lièvre sont des actions qui, nous l'espérons, contribueront à **maintenir une attractivité pour notre loisir chez les plus jeunes.**

*Les nouveaux permis la sollicitent, nous œuvrons pour les satisfaire.*

**La formation décennale vient d'être lancée.** Que ce soit en présentiel ou en distanciel, les chasseurs charentais peuvent la valider en se formant directement sur leur ordinateur ou en assistant aux réunions qui seront programmées dans les secteurs tout au long de l'année.

De nombreuses attaques ont été lancées contre notre passion. La communication se doit d'être performante. **Expliquer, inviter, convaincre, rassurer sont les actions que nous devons conduire au quotidien vis-à-vis du grand public.**

La randonnée organisée dans le cadre d' « Octobre rose », les nuits de la faune sauvage, les plantations de haies en y associant les scolaires participent à cette communication performante que nous souhaitons mettre en place.

**Le rôle du chasseur dans la vie de nos territoires ruraux doit devenir une évidence pour tous.**

Sentinelle de la nature et du bon état de ses populations, aménageur des territoires pour retrouver une biodiversité riche, garant d'une tradition séculaire, le chasseur doit ancrer durablement son activité au sein de nos petites communes rurales.

A l'heure où nous fêtons le centenaire des Fédérations Départementales des Chasseurs, **soyons fiers des valeurs que nous portons.**

Bonne lecture !



**Bruno Meunier**





# 100 ANS D'HISTOIRE DE LA CHASSE FRANÇAISE

Le 10 avril 2023, la FDC16 fêtera ses 100 ans d'existence dans le cadre de son assemblée générale annuelle. Voici un raccourci de 10 siècles d'histoire de la chasse française.

La FDC16 est née le 10 avril 1923 à Angoulême et portait le nom de « Fédération des sociétés de chasse de chasse et de pêche du département pour la protection du gibier, le repeuplement et la répression du braconnage. »

## 1941

Cette loi met en place les structures administratives d'organisation de la chasse et institue une société des chasseurs dans chaque département, renommées Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) en 1947. Elle crée également le Conseil Supérieur de la Chasse (CSC), un organisme national à vocation consultative. Après la seconde guerre mondiale, la France compte environ 2 millions de chasseurs, soit plus de porteurs de permis de chasser que partout ailleurs en Europe.

## 1969

Jusqu'en 1968, les agriculteurs pouvaient chasser librement le grand gibier pénétrant dans leurs parcelles et ainsi limiter les dégâts aux cultures. Ce droit a été supprimé par la loi de finances pour 1969 qui a mis en contrepartie à la charge de l'État le soin de régler les questions d'indemnisation des dégâts de grands gibiers via un fonds national spécifique.

## 1975

Le permis de chasse dit « permis blanc » délivré sans examen, cesse d'être valable. La délivrance du permis de chasser est désormais subordonnée à l'admission à un examen. Ce permis dit *permis vert* est encore valable aujourd'hui.

## 1970

Création d'un Ministère de l'Environnement : les mouvements de protection de la nature qui prônent depuis les années 1970 la nécessité de sauvegarde de l'environnement se renforcent. Un Ministère de l'Environnement, Ministère de tutelle de la Chasse, est créé.

## 1963

La loi sur le plan de chasse est le fruit d'une campagne de réflexion menée par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGE) qui fait

la promotion d'une chasse-gestion de la grande faune sauvage qui doit permettre de créer un nécessaire équilibre agro-sylvo-cynégétique. Le plan de chasse reste facultatif, sur proposition du Préfet.

## 1972

Le Conseil Supérieur de la Chasse (CSC), organe consultatif pour l'examen des textes relatifs à la chasse chargé de coordonner l'activité des FDC est remplacé par le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS) qui reprend ce rôle consultatif et par l'Office National de la Chasse (ONC) qui deviendra plus tard l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

## 1978

Le plan de chasse, auparavant facultatif pour la chasse du cerf, du chevreuil, du daim et du mouflon est rendu obligatoire par la loi du 29 décembre 1978 (il sera par la suite étendu au Chamois et à l'Isard en 1989).

## 1964

Le Sénateur Verdeille a créé les Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées (ACCA et AICA) afin de faciliter l'accès à un territoire de chasse pour le plus grand nombre, d'éviter le morcellement des territoires et de rationaliser la gestion du gibier. Les rapaces sont protégés, les armes automatiques à plus de trois coups sont interdites.



## 2000

La chasse, activité traditionnelle et populaire n'ayant que peu été remise en question jusqu'alors, a commencé à faire l'objet d'attaques parfois particulièrement virulentes notamment au motif «de concilier les usages de la nature». La multifonctionnalité de l'espace naturel et l'engouement croissant pour les sports de nature sont devenus des réalités dont il faut désormais tenir compte. Elle s'inscrit dans ce contexte, souvent passionnel, tentant d'apporter une solution aux conflits d'usage qui émergeaient. Cette loi instaure un jour de non-chasse (le mercredi) et mentionne que «la chasse s'exerce dans des conditions compatibles avec les usages non appropriatifs de la nature, dans le respect du droit de propriété». Par ailleurs, elle apporte des atténuations à la Loi Verdeille car elle permet désormais aux propriétaires opposés à la chasse d'exclure leur terrain de l'adhésion à une ACCA, quelle qu'en soit la superficie.

## 2003

La loi tend au renouveau et au développement des territoires ruraux et supprime la notion d'usage non-appropriatif de la nature défini dans la loi du 26 juillet 2000. Elle maintient le principe d'un jour hebdomadaire sans chasse mais prévoit le choix du jour de non-chasse par le Préfet après consultation de la fédération départementale des chasseurs.

## 2005

La loi relative au développement des territoires ruraux reconnaît la contribution des chasseurs à la gestion des écosystèmes et au développement économique du milieu rural. Elle définit l'équilibre à atteindre entre les activités agricoles et cynégétiques et la gestion des espaces forestiers, liant ainsi les différents acteurs de la gestion du territoire.

## 2009

Le permis n'est plus délivré par le préfet mais par l'ONCFS.

## 2012

Cette loi s'inscrit dans le prolongement de la loi du 23 février 2005 en ce qu'elle reconnaît le rôle de la chasse comme instrument efficace de gestion de la biodiversité. Elle favorise l'accueil des nouveaux chasseurs en leur permettant de chasser à moitié prix la première année de leur prise de validation.

## 2020

Entrée en fonction de l'OFB. À partir de cette date, le permis de chasser est délivré par l'OFB qui succède dans cette mission à l'ONCFS.

## 2019

Cette loi modernise les institutions de la chasse en créant l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Sa création résulte de la fusion entre l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'ONCFS. Elle crée l'écocontribution, un «Fonds biodiversité» destiné à soutenir financièrement les actions menées par les FDC en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité. Elle met en place le principe innovant de gestion adaptative et renforce les règles de sécurité en action de chasse.

*En 100 ans, la vie fédérale cynégétique n'aura pas été un long fleuve tranquille. Les succès et les réussites ont alterné avec des moments plus difficiles mais on retrouve à chaque époque une combativité et une force d'innovation impressionnante.*



# LES CHIFFRES CLÉS DE LA CHASSE CHARENTAISE

**16**  
ADMINISTRATEURS



**17**  
SALARIÉS



**706**  
TERRITOIRES DE CHASSE

dont **605** territoires  
en contrats de service

**551 484**  
HECTARES CHASSÉS



**64**  
HEURES  
de bénévolat  
par chasseur  
et par an



**2 048 €**  
DÉPENSÉS PAR CHASSEUR  
ET PAR AN (moyenne)



**1 755**  
KILOMÈTRES PARCOURUS  
par chasseur et par an (moyenne)





**3 625**

**ABONNÉS**  
à notre page Facebook



**547**

**ABONNÉS**  
à notre compte Twitter



**231**

**CERFS PRÉLEVÉS**



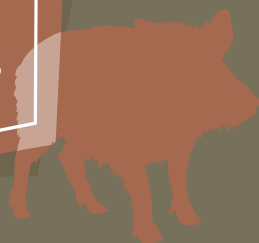
**9 192**

**CHEVREUILS PRÉLEVÉS**



**6 718**

**SANGLIERS PRÉLEVÉS**



**8 298**

**BATTUES**  
saisies sur internet





# LES MISSIONS

*La FDC16 est l'instance de représentation officielle de la chasse sur le plan départemental. Les missions de celle-ci sont multiples mais peuvent être réparties en trois catégories : service public, techniques, éducation à la nature et ingénierie environnementale.*



LES MIS  
TECHN

**La FDC16 assure des missions de service public que l'État lui a confiées :**

- **L'indemnisation des dégâts de grand gibier causés aux cultures agricoles, assurée sur ses propres deniers.** Elle mène parallèlement des actions en matière de prévention des dégâts de gibier aux cultures par la fourniture de matériel.
- **La veille sanitaire de la faune sauvage dans un but de protection de la santé publique.**
- **La participation à la lutte contre le braconnage et à la surveillance des territoires conformément à la loi.**
- **La préparation à l'examen du permis de chasser.** Pour cela, elle s'est dotée d'un parcours du permis du chasser et d'un stand de tir (siège social) réglementaire sur lequel elle accueille chaque année, les candidats pour le permis de chasser et la chasse accompagnée.
- **La validation annuelle des permis de chasser.**
- **Les autres formations officielles :** piégeage, affût-approche, chasse à l'arc, suivi sanitaire de la faune sauvage, garde-chasse particulier, directeur de battue et renouvellement directeur de battue, sécurité décennale...

LES MISSIONS  
DE SERVICE PUBLIC





**La FDC16 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique pour développer une chasse durable.**

- **Elle définit des programmes de gestion des espèces** par des unités de gestion et/ou des Sous Unités Cynégétiques (SUC), en estimant les populations (comptages, relevés d'indices d'évolution des populations, suivi des prélèvements...).
- **Elle met en place les outils et les structures adaptés à la gestion durable des espèces** (élaboration des plans de chasse et plans de gestion, création de GIC...) et des programmes de gestion des milieux naturels, en faveur de la biodiversité (haies, cultures faunistiques...) en collaboration avec le monde agricole et forestier pour rétablir et/ou conserver des corridors écologiques fonctionnels indispensables à la survie de la faune sauvage.

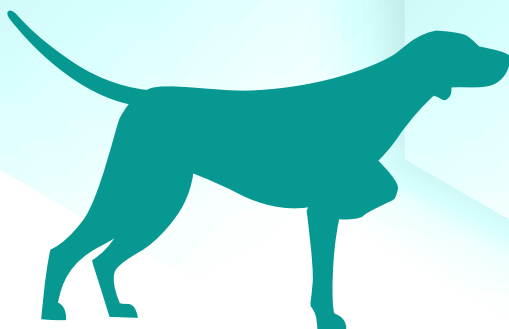
SSIONS  
IQUES

**LES MISSIONS  
D'ÉDUCATION  
À LA NATURE ET  
D'INGÉNIERIE  
ENVIRONNEMENTALE**

**La FDC16 est une association agréée au titre de la protection de la nature et de l'Environnement.**

**En ayant obtenu cet agrément, elle est reconnue compétente pour siéger dans de nombreuses commissions départementales dans lesquelles sont abordés les grands thèmes environnementaux :** Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA), Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier (CDPENAF), Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF...).

**Elle y représente la chasse et les chasseurs pour la protection et la gestion de la faune sauvage.** Elle a qualité de se porter partie civile devant les tribunaux lors d'atteintes causées à l'environnement, aux espèces et aux habitats. Cet agrément permet à la FDC de mener des actions d'éducation à la nature et à l'environnement en milieu scolaire et auprès du grand public.





# LA COMPOSITION ET L'ORGANISATION

*La FDC16 est une association de type Loi 1901, régie par un Conseil d'Administration composé de 16 membres élus qui ont été renouvelés en avril 2022.*

Ceux-ci sont répartis géographiquement dans tout le département et représentent les sociétés de chasse communales, les chasses privées et les différents modes de chasse.

Le Conseil d'Administration choisit, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier-adjoint.

Le rôle de l'administrateur est d'être à l'écoute des chasseurs de son secteur et de représenter leurs intérêts au sein de la FDC16.

Afin de mettre en œuvre sa politique, le Conseil d'Administration est assisté notamment d'un service administratif et d'un service technique. L'ensemble de ces services est coordonné par un Directeur.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA est composé d'un bureau composé de 7 membres.

### BUREAU FÉDÉRAL



**Bruno MEUNIER**  
Président



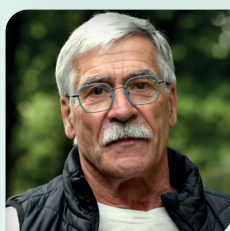
**Gérard KUHN**  
1<sup>er</sup> Vice-Président



**Pascal LAMAZIÈRE**  
2<sup>e</sup> Vice-Président



**Joël BEAULIEU**  
Trésorier



**Joël BOUTENÈGRE**  
Trésorier Adjoint



**Claude PINEL**  
Secrétaire Général



**Michel BLANCHIER**  
Secrétaire Général Adjoint

## MEMBRES DU CA



Martine BOURDET



Jean-Noël BRETONNET



Michel CONSTANTIN



René COUSTOU



Didier MAUGET



Franck MOUFFLET



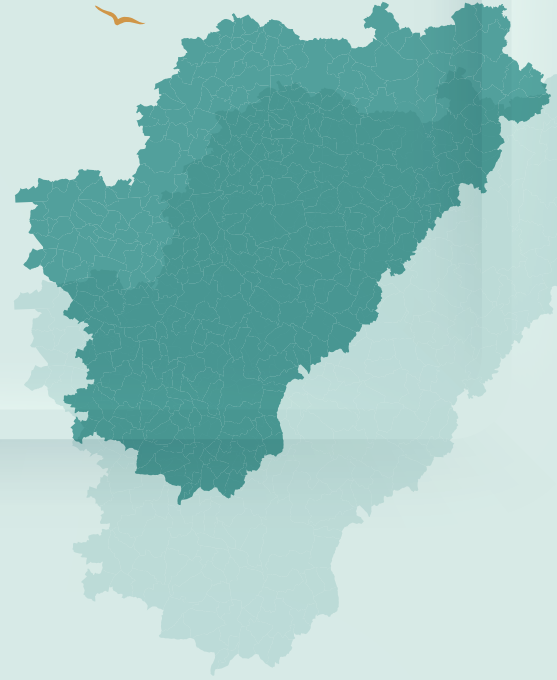
Jean-Luc TESSIER



Annie TEXIER



Didier TEXIER



## LES PERSONNELS

### La direction

- **Directeur** : Cyril MOREAU.

### Le service administratif

- **Responsable du service administratif** : Christophe BIRONNEAU.
- **Secrétaire** : Nathalie GAUTHIER.
- **Secrétaires administratives** : Élise SALLET et Carine DEMARLY.

### Le service technique

- **Directeur technique** : François CABANTOUS.
- **Techniciens supérieurs** : Cécile CHALAND, Philippe GERVAIS, Frédéric MAHE et Franck PAPILLAUD.
- **Technicienne** : Pauline DILLERIN.
- **Agents de développement** : Stéphane BERNARD, Emmanuel GUILLEMET, Didier LALIEVE, Frédéric MAPPA, Sébastien PELLETIER et Jérémie SALLET.

## L'ORGANISATION TERRITORIALE ET ADMINISTRATIVE

Le département de la Charente est divisé en 20 sous-unités cynégétiques appelées SUC animées par un élu et un agent de développement.

### Horaires d'ouverture

Les bureaux de la FDC16 sont **ouverts tous les jours de la semaine excepté les samedis et dimanches** aux horaires suivantes :

- **lundi, mercredi, jeudi et vendredi** : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
- **mardi** : de 13 h 30 à 17 h 30. (fermé le matin).



# LA COMMUNICATION ET LES FORMATIONS

L'un des devoirs essentiels de la FDC16 est la communication, à destination des chasseurs mais aussi du grand public, ainsi que l'éducation à la nature. Cette communication permet de véhiculer les valeurs, le rôle des chasseurs car la chasse souffre d'une image négative et souvent erronée à cause du manque de connaissances au sujet de cette activité. De plus, du fait de ses missions de gestion de la faune sauvage et des habitats, la FDC16 est capable de transmettre le goût de la nature au travers de l'éducation à la nature.

Chaque année, la FDC16 est présente lors de nombreuses manifestations cynégétiques et grand public dans tout le département. Ces manifestations mobilisent de nombreux chasseurs bénévoles qui contribuent ainsi à améliorer l'image de la chasse. Elle souhaite ainsi concourir à la mise en valeur du patrimoine cynégétique charentais et favoriser la prise de conscience collective pour une conservation durable de la faune sauvage et de ses habitats.



## LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Aujourd'hui, les outils dématérialisés sont devenus les premiers vecteurs de communication auprès des chasseurs mais aussi du grand public.

La FDC16 dispose d'une **page Facebook** et d'un **compte Twitter** régulièrement mis à jour et enrichis des actualités. Le site internet **www.fdc16.com** permet également de retrouver une somme d'informations sur la chasse dans le département ainsi que des informations nationales sur des thématiques transversales.



## LE RECYCLAGE DES CARTOUCHES

Depuis maintenant plusieurs années, les chasseurs charentais sont invités à participer à la filière de recyclage en tant qu'acteurs et protecteurs de l'environnement. Le recyclage des cartouches permet de soulager les déchetteries et de concourir à l'effort collectif de recyclage des déchets des chasseurs.

Dans le dispositif mis en place en partenariat avec Calitom, le GrandAngoulême et la CDC du Rouillacais, des sacs de collecte sont mis à disposition des 700 territoires de chasse charentais. **39 points de collecte** ont été déployés sur l'ensemble du département, accessibles à chaque chasseur dans un rayon de 15 km.

En 2022, **3,88 tonnes ont été collectées** sur l'ensemble des points de collecte.

## LE PERMIS DE CHASSER À 0 €



Mis en place en 2015, cette opération de recrutement de nouveaux chasseurs a permis de limiter l'érosion des effectifs de chasseurs mais ces nouveaux pratiquants sont à la recherche d'un produit qui se fait encore dans nos campagnes : le petit gibier. Depuis la mise en place du permis à 0 € en 2015, **900 chasseurs supplémentaires** ont validé leur permis de chasser en six ans.

## L'OPÉRATION « CHASSONS LE CANCER »

Dans le cadre d'Octobre Rose, au Maine Giraud à Champagne-Vigny, la FDC16 a organisé pour la première fois une randonnée pédestre qui a rassemblé plus de 250 personnes au Maine Giraud pour récolter des fonds afin de lutter contre le cancer.



Un chèque d'un montant de 750 € a été remis à l'association « Fleur d'Isa », partenaire de l'opération. Ce chèque a notamment servi au financement d'actions thérapeutiques de soutien aux personnes malades atteintes d'un cancer : amélioration du bien-être pendant les séances de chimiothérapie, prestations d'esthétiques au domicile des patients... Rendez-vous est d'ores et déjà pris en 2023 pour réitérer l'opération dans un autre site.

## LA COHABITATION DANS LA NATURE

Si le risque zéro n'existe pas, plusieurs règles simples permettent cependant de les minimiser et de favoriser ainsi une cohabitation sereine entre chasseurs et non-chasseurs. **Pratiquer sur un même territoire des activités de pleine nature avec d'autres usagers** (randonneurs, vététistes, cavaliers...) **doit être notre leitmotiv à tous** et lors de chaque partie de chasse quelle que soit l'espèce chassée ou le mode de chasse pratiqué.

Selon le dictionnaire : « le partage, c'est ce qui revient à quelqu'un, donc ce qui lui appartient ». Le partage de la nature n'aura que pour seule conséquence que de diviser les usagers et les dresser les uns contre les autres.

**Concilier tous les usages** semble être une bien meilleure approche que d'octroyer des droits à certains et pas à d'autres. Quand on partage un gâteau, chacun dispose d'une part mais personne ne peut revendiquer avoir celle du voisin. À méditer...



## L'ÉDUCATION À LA NATURE

La pérennité de la chasse passe par une valorisation des actions menées par la FDC16 en tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement. Elle est soucieuse de **communiquer auprès d'un large public**. La FDC16 dispose d'une animatrice agréée à l'animation par l'Éducation Nationale, capable d'intervenir lors de manifestations (forum, foire-exposition...) ainsi qu'auprès des scolaires du primaire et du secondaire.

**1 284 élèves ont participé aux 72 animations scolaires réalisées en 2022.** La nuit du lièvre, opération ouverte au grand public, a réuni 38 personnes.

D'autres temps forts au cours de l'année ont permis de mobiliser chasseurs et non chasseurs autour d'actions citoyennes, comme l'opération « Chassons le Cancer » ci-dessus.

## LE PANNEAU SÉCURITÉ 30°

Dans le but d'aider les responsables de territoires et leurs directeurs de battues lors de l'allocation de ces consignes, la FDC16 a offert, à chaque territoire de chasse charentais adhérent, **un panneau sécurité intitulé « Schéma des angles de 30° avec prise en compte de son environnement ».**

Il est nécessaire de rappeler que **chaque chasseur est et reste le responsable de son tir**. Il doit prendre en compte son environnement en matérialisant ses angles de 30°.



## LES FORMATIONS

En 2022, **794 personnes** ont suivi une des formations proposées par la FDC16, au cours des **93 journées** proposées.

Pour rappel, toutes les formations dispensées par la FDC16 sont gratuites.



### Permis de chasser

La formation à l'examen du permis de chasser se déroule sur une journée dans notre département, en semaine (du lundi au vendredi), au centre de formation à Rougnac. Les parties théorie et pratique sont vues dans la même journée.



### Chasse à l'arc

La chasse à l'arc est soumise à l'obligation de participer à une Journée de Formation Obligatoire (JFO) organisée par la FDC, afin d'obtenir une attestation de participation dont le chasseur doit être porteur lors de ses actions de chasse et qu'il devra présenter à tout agent assermenté en cas de contrôle.

CANDIDATS CONVOQUÉS	CANDIDATS PRÉSENTS	TAUX DE PRÉSENCE (en %)	TAUX DE RÉUSSITE (en %)	CANDIDATS REÇUS
<b>278</b>	<b>250</b>	<b>90</b> <small>(EN AUGMENTATION)</small>	<b>70</b> <small>(EN AUGMENTATION)</small>	<b>174</b>

CHASSEURS FORMÉS EN 2022

**38**

PERSONNES FORMÉES DEPUIS 1995

**844**



### Chasse accompagnée

Le but de la chasse accompagnée est de permettre dès l'âge de 15 ans de s'initier à la chasse en toute sécurité, aux côtés d'un parrain qui veille à l'acquisition des bons réflexes. Cette formation est dispensée d'examen, seule une session pratique, en présence de l'accompagnateur, est obligatoire.

CANDIDATS INSCRITS

**19**

CANDIDATS FORMÉS

**17**

PARRAINS ACCOMPAGNATEURS

**39**



### Piégeage

Toute personne qui utilise des pièges doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, dispensée par la FDC.

PERSONNES FORMÉES

**48**

PIÉGEURS FORMÉS DEPUIS 35 ANS

**2180**





## Hygiène de la venaison

Les exigences réglementaires concourent toutes à un seul et même objectif : pouvoir mettre à disposition du consommateur une denrée alimentaire saine. Pour pouvoir pratiquer cet examen initial du gibier, il suffit de suivre une formation de 3 heures, organisée par la FDC, et dispensée par des formateurs référents.

PERSONNES FORMÉES

**43**

CHASSEURS FORMÉS DEPUIS 2008

**1114**



## Corvidés

La formation sur la régulation à tir des corvidés est importante mais elle ne revêt aucun caractère obligatoire pour la pratiquer.

PERSONNES FORMÉES

**11**

CHASSEURS FORMÉS DEPUIS 2015

**188**



## Directeur de battue

La FDC16 a mis en place, dès avril 2000, une formation sécurité dédiée aux responsables d'associations et directeurs de battues. Depuis 2008, cette formation est obligatoire pour être directeur de battue dans le département.

CHASSEURS FORMÉS

**96**

CHASSEURS AYANT OBTENU L'AGRÈMENT DEPUIS 2000

**3843**



## Approche et affût

La formation a pour objectif d'apporter les connaissances nécessaires en termes de réglementation et de sécurité aux chasseurs pratiquant ces modes de chasse dédiés à la prévention des dégâts agricoles, à la chasse silencieuse du chevreuil et à la régulation de certaines espèces.

CHASSEURS FORMÉS

**23**

CHASSEURS FORMÉS DEPUIS 2005

**468**

## Renouvellement directeur de battue

Comme prévu dans le SDGC 2018-2024, les directeurs de battue, formés avant l'année 2012, doivent obligatoirement suivre une formation de remise à niveau avant fin juin 2024.

CHASSEURS FORMÉS

**58**

CHASSEURS AYANT OBTENU L'AGRÈMENT DEPUIS 2019

**677**

## Décentralisée sur la sécurité en battue

Mise en place en 2010, pour aider les responsables de territoires et les directeurs de battue dans l'organisation des chasses collectives et au respect des consignes de sécurité.

CHASSEURS FORMÉS

**191**

CHASSEURS FORMÉS DEPUIS 2010

**1004**



# Formation sécurité décennale en ligne Mode d'emploi

 Je dois avoir validé mon permis de chasser auprès de la FDC16

01

## Je me connecte sur le site de la FDC16

Je me rends sur le site de la Fédération des chasseurs de la Charente [www.fdc16.com](http://www.fdc16.com) onglet "FORMATIONS/ SÉCURITÉ REMISE À NIVEAU DÉCENNALE OBLIGATOIRE" puis je remplis le formulaire.



Pour s'inscrire à la formation

02

## Je reçois un mail

Ma fédération m'a inscrit, je reçois un mail avec un lien

La formation à distance doit être suivie sur un ordinateur (pas sur tablette)



03

## Je me connecte

Je renseigne ma date de naissance  
Je n'oublie pas de cocher la case "Je certifie sur l'honneur"



04

## Je suis la procédure

Après avoir lu et validé les consignes, j'arrive au sommaire.

La formation comporte 4 modules :  
Je peux m'arrêter quand je le souhaite et reprendre plus tard là où je me suis arrêté

Tant que je n'ai pas fini un module, le suivant n'est pas actif

Bilan des accidents

Analyse cas accidents réels

Consignes de sécurité

La Fédération de chasse et la sécurité

1

2

3

4

Après chaque module, pour valider la participation attentive du candidat, 3 questions sont posées pour pouvoir passer au module suivant.

05

## J'imprime mon attestation

J'ai validé les 4 modules, je reçois un mail avec un lien pour télécharger et imprimer mon attestation. Celle-ci apparaîtra ensuite automatiquement sur ma prochaine validation annuelle du permis de chasser.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE

Siège social et annexe

Rue des Chasseurs - 16400 PUYMOYEN

Tél. : 05 45 61 50 71 - Email : [contact@fdc16.com](mailto:contact@fdc16.com)



**395**  
CHASSEURS FORMÉS

© Courtisole fdc16 & mise à disposition de la fdc16

## DÉCENNALE SÉCURITÉ

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020. Celle-ci est obligatoire pour l'ensemble des chasseurs français et sera à renouveler tous les dix ans.

Cette formation théorique est différente de la formation de directeur de battue et n'a pas d'équivalence avec cette dernière. Chaque chasseur titulaire d'un permis de

chasser devra, dans un délai de 10 années, soit avant le 5 octobre 2030, satisfaire à cette obligation réglementaire, sous peine de ne plus pouvoir valider son permis chaque année.

En Charente, le chasseur a le choix entre deux options :

- Choix n°1 : en distanciel depuis chez vous sur un support informatique accessible avec une simple connexion internet.
- Choix n°2 : en présentiel, en salle avec

un formateur lors de formations décentralisées à l'échelle des SUC. Un planning modifié en temps réel a été constitué. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de Franck PAPILLAUD, en charge de ce dossier. Dans ce cas-là, le chasseur ne peut s'inscrire en liste d'attente. C'est la FDC16 qui informera les territoires de chasse des dates et des lieux de formation retenus.

## RÉSEAU SAGIR : SURVEILLER LES MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE POUR AGIR

Il s'agit d'un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France. Cette surveillance est fondée sur un partenariat entre les fédérations des chasseurs et l'OFB.

En 2022, 19 analyses ont été réalisées sur des spécimens de la faune sauvage dont la mortalité était suspecte. Pour 12 spécimens, il s'agit d'ongulés sauvages (6 chevreuils et 6 sangliers). **6 lièvres, 1 lapin de garenne et une bécasse des bois ont également donné lieu à une analyse.**

Majoritairement des infections bactériennes ont été relevées (12), suivies de cas de parasitisme (6) et de virus (3).



## SURVEILLANCE DES TERRITOIRES

Les agents de développement assermentés de la FDC16 veillent notamment au respect du SDGC en vigueur sur tous les territoires où celui-ci est applicable. Dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, leurs constats font foi jusqu'à preuve contraire.

L'amende forfaitaire (ou timbre amende) a été mise en place à compter de la saison 2017-2018, pour aider à l'application du SDGC, notamment en ce qui concerne les règles de sécurité obligatoires. Les six agents ont compétence sur l'ensemble du département.

Plusieurs réunions de concertation avec le service départemental de l'OFB ont eu lieu dès 2018 pour définir l'application et la graduation communes en fonction des infractions au SDGC.

La finalisation de la procédure et de la fiche d'avertissement validée par Madame la Substitut du Procureur a été faite et distribuée aux agents pour mise en application à compter du 2.10.18.

En 2022, **27 tournées d'agents** de développement ont été organisées sur tout le département.

**6 150 km** ont été parcourus pour cette mission de surveillance des territoires et de police de la chasse.

**533 territoires** ont été visités pour **43 battues** avec **463 chasseurs** et **116 responsables** de territoires rencontrés.

**Ce sont 610 heures qui ont été consacrées à cette mission en 2022** contre 408 en 2021 et 744 heures en 2020.





# LA BIODIVERSITÉ ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Les Fédérations Départementales des Chasseurs jouent **un rôle essentiel dans la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental** et participent à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Annuellement 15 % de l'activité fédérale concernent **les actions en faveur du petit gibier** et de **l'amélioration de la qualité environnementale des territoires**.



## L'AMÉLIORATION ENVIRONNEMENTALE DE LA QUALITÉ DES TERRITOIRES DE CHASSE

**Le diagnostic de territoire : une aide à la localisation pertinente des infrastructures agro-écologiques.**

En 2022, le partenariat avec le bureau d'étude TerrOïko a permis de faire évoluer la méthode de diagnostic de territoire développée par la FDC16 depuis 2010.

A partir de la modélisation des dynamiques de populations et de déplacements des trois espèces de petit gibier sédentaires de plaine (perdrix rouge, perdrix grise et faisan commun), il est possible d'obtenir la caractérisation des habitats et des axes préférentiels de déplacement de ces espèces.

Aux 77 communes du département ayant fait l'objet d'un diagnostic de territoire depuis 2010 (voir carte n°1), préalablement à l'engagement de ces territoires dans le projet associatif petit gibier, 19 communes engagées dans le projet associatif faisan ont été diagnostiquées sur la base de la nouvelle méthodologie (voir carte n°2), auxquelles il faut ajouter 15 communes qui souhaitent s'engager dans le projet en 2023.

Au total, 111 communes ont fait l'objet d'un diagnostic de territoire en 12 ans, principalement sur Terres de Groies et Champagne et Saintonge.



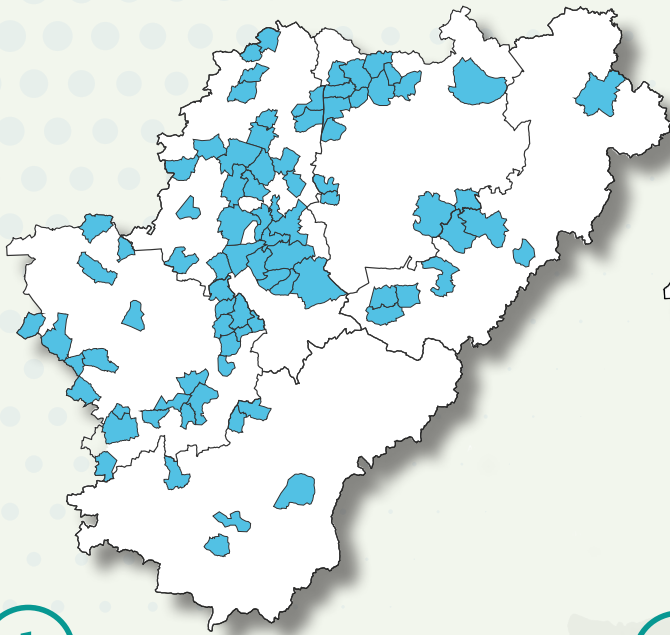
Une localisation pertinente des aménagements agro-environnementaux proposés aux acteurs du territoire permet d'optimiser l'utilisation des enveloppes financières disponibles essentiellement dans le cadre de l'écocontribution pour améliorer la qualité environnementale des territoires, tout en proposant une gestion adaptative de ces trois espèces dans le cadre du projet associatif petit gibier.

## Les aménagements et actions dans le cadre de l'écocontribution en 2022 Biodiv'NA (carte n°3)

52 exploitations sont concernées par 655 ha et 5 km de linéaires d'aménagements aidés dans le cadre de l'écocontribution. Il s'agit de :

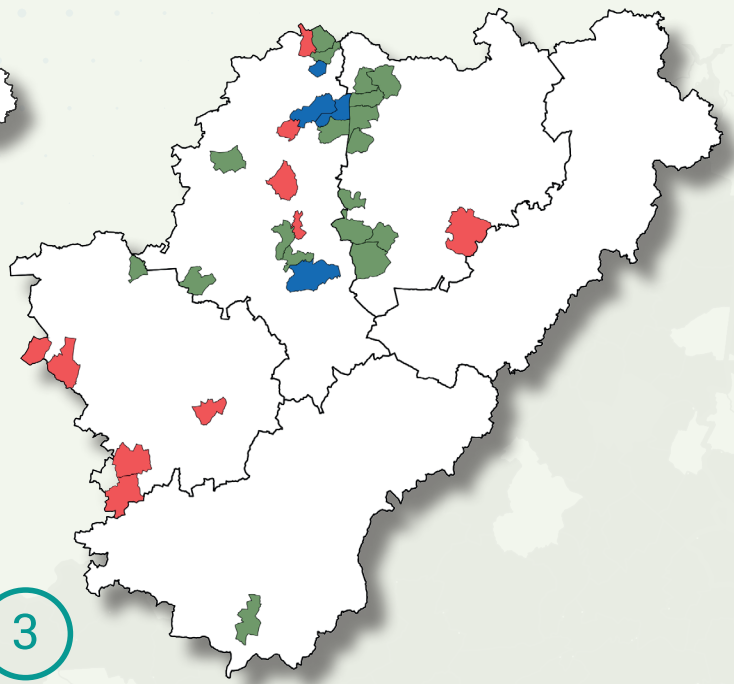
- 31 haies représentant 5.06 km ont été implantées à l'automne 2022 sur 14 communes et 16 propriétaires.
- 623,4 hectares de CIPAN.
- 19,6 hectares de couverts mellifères.
- 3 hectares de luzerne-dactyle.
- 9 hectares de maïs-sorgho.





1

Communes ayant fait l'objet d'un diagnostic de territoire depuis 2010.

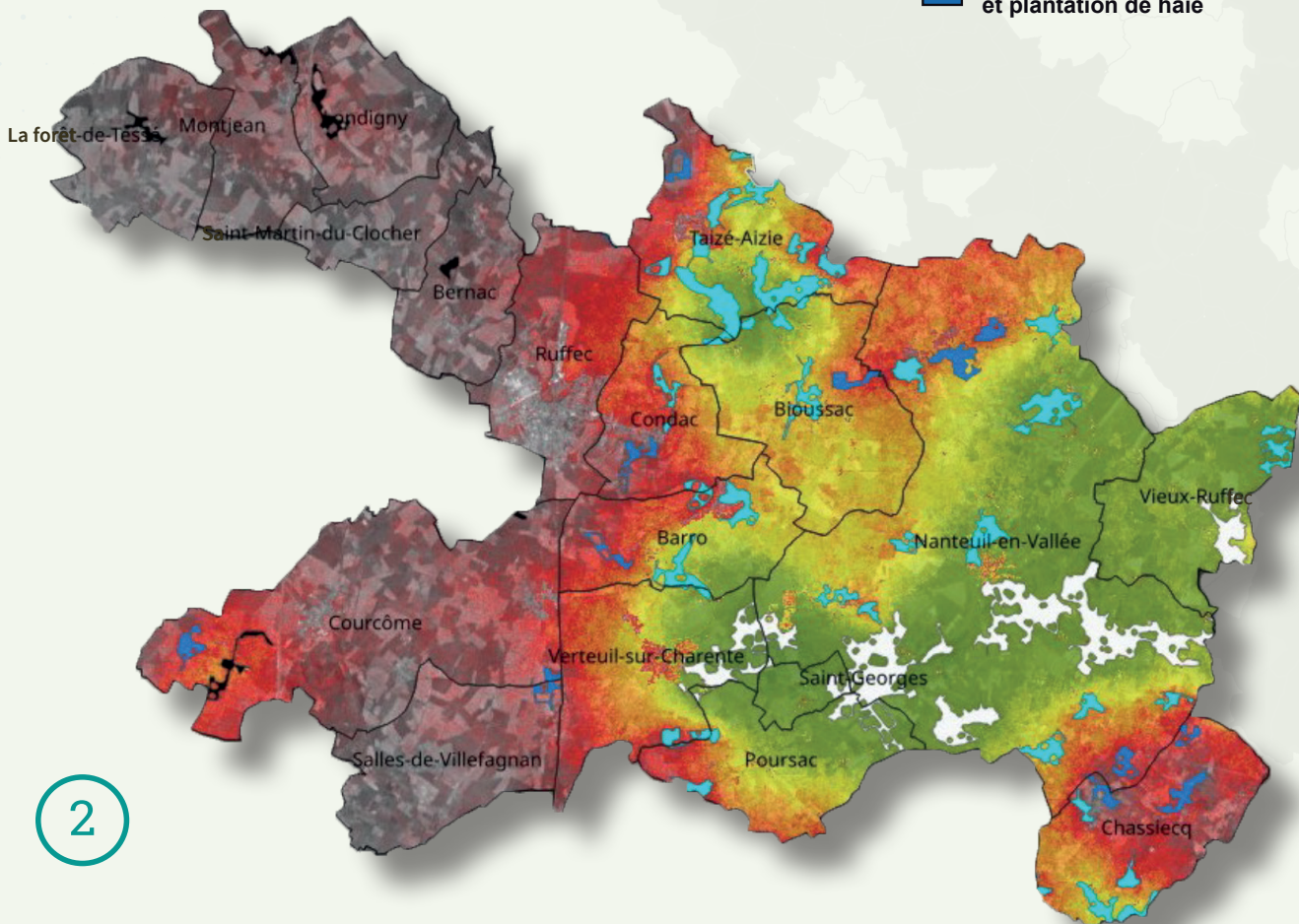


3

Communes ayant fait l'objet d'actions agri-environnementales en 2022.

**Aménagement réalisé par commune**

- Implantation de CIPAN et de jachères
- Plantation de haie
- Implantation de CIPAN et de jachères et plantation de haie



2

Projet de territoire sur le faisain mis en place en 2022 dans le secteur du Ruffécois.



## LE LIÈVRE, ESPÈCE NATURELLE DES PLAINES CULTIVÉES

### Le suivi départemental des populations

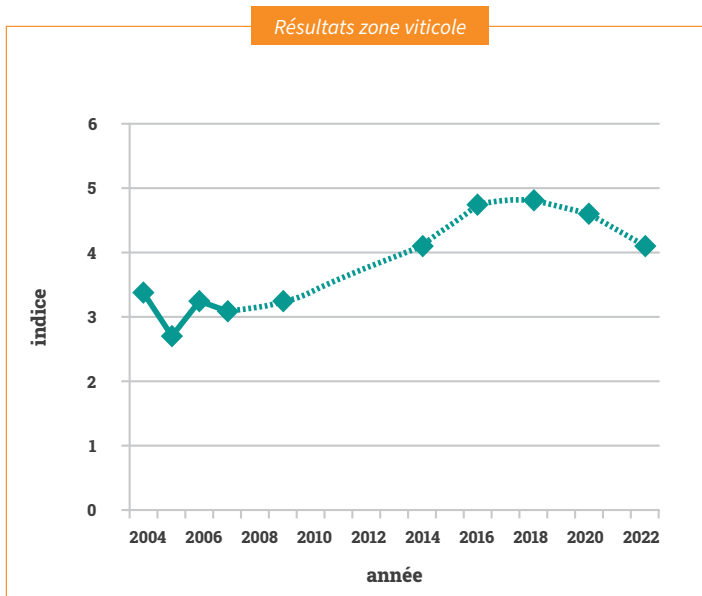
Le suivi départemental lièvre à l'échelle des six grandes entités paysagères et agricoles instauré en 2007, donne lieu à des opérations tous les deux ans.

Avec **340 points de comptages** qui permettent un échantillonnage représentatif des 596 000 hectares du département, l'objectif, basé sur des méthodes indiciaires (échantillonnage par point et indice kilométrique en zone viticole) est d'évaluer la tendance d'évolution des populations de lièvres potentiellement reproductrices présentes sur le département à l'issue de la période de chasse. Ce suivi représente **30 jours de travail d'un équivalent temps plein**.

Innovation pour cette année 2022, l'utilisation de caméras thermiques en remplacement des traditionnels projecteurs et jumelles. Ce nouveau matériel permet, outre un substantiel gain de temps dans la réalisation des opérations, la détection d'un nombre de lièvres plus important. Ceci doit inévitablement entraîner une lecture prudente des résultats et plus particulièrement des comparaisons avec les suivis des années antérieures.

3 zones ont été suivies en 2022.

123 points répartis sur les zones herbagère et sud ainsi que 65 tronçons sur la zone viticole ont été prospectées cette année. Du fait de la particularité des vignes palissées, la zone viticole est suivie par indice kilométrique routier avec utilisation de projecteur manuel. Les opérations se sont déroulées en janvier à raison de 3 soirées par zone. Les résultats montrent une augmentation des indices sur les zones suivies : herbagère (0,7 lièvre / point) et sud (2,6 lièvre / point).



La méthode est identique depuis 2004 sur la zone viticole, soit 18 années de suivi réalisées avec une progression positive de la population significative (équivalent d'un lièvre au kilomètre).

Les plans de gestion portant sur le lièvre font l'objet de suivis plus précis pour évaluer l'évolution des populations locales de lièvres en fonction des modalités de gestion mises en place.

**Pour cela, des chasseurs locaux ont suivi une formation spécifique leur permettant, d'organiser ces comptages avec un encadrement de la FDC16.** C'est le cas plus précisément sur les plans de gestion du Ruffecois et du Nord Angoulême.

### L'analyse des données de chasse issues des carnets de prélèvement

**En 2019, le carnet de prélèvement Lièvre a été généralisé à l'ensemble des chasseurs.** Les indices cynégétiques d'abondance (ICA) du nombre de lièvres vus par jour de chasse qui en découlent permettent d'évaluer le niveau de la population après reproduction. Cet indice et son analyse à l'issue du premier mois de chasse donnent des informations précieuses sur le niveau de la population et peut permettre une gestion en temps réel des effectifs de lièvres sur un territoire.


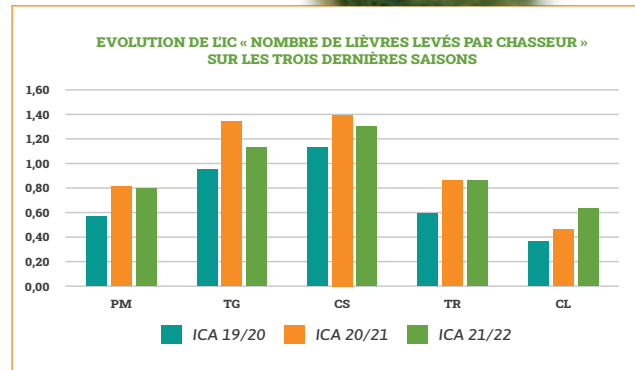
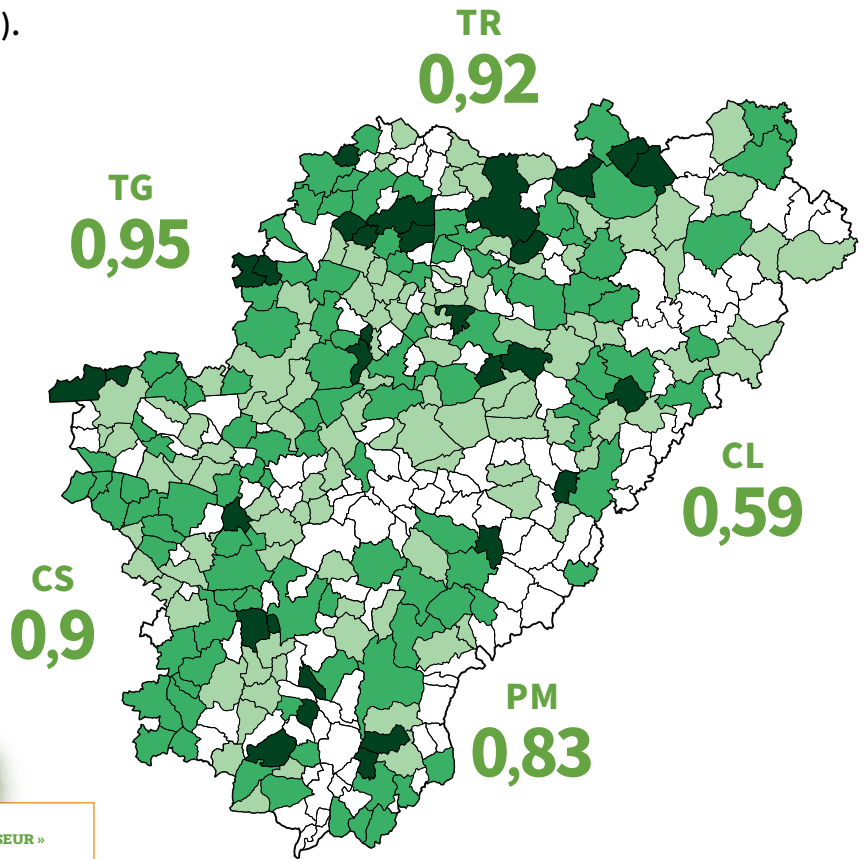
- **8 735 carnets lièvres distribués** pour la saison 2021-2022 soit 396 de moins par rapport à 2020-2021.
- **4 363 carnets retournés** pour la saison 2021-2022, soit un taux de retour de 50 % contre 4 612 carnets retournés pour un taux de retour équivalent pour la saison 2020-2021.
- 65,6 % des carnets saisis sont situés sur les UC Champagne et Saintonge et Terres de Groies contre 61 % en 2020-2021. Le prélèvement moyen par carnet saisi est de 0,89 pour le département (0,74 pour la saison 2020-2021).

Le prélèvement extrapolé est estimé, pour le département à 5 294 lièvres (estimation de 7.425 lièvres pour la saison passée).

**NOMBRE DE LIÈVRE PAR CHASSEUR**

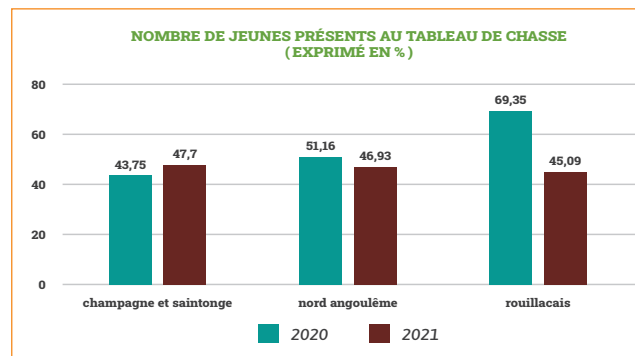
**CE QU'IL FAUT RETENIR :**

- Le nombre de lièvres prélevés a nettement diminué sur le département.
- Le prélèvement moyen par chasseur préleveur est quant à lui identique voire en augmentation sur les trois dernières saisons.
- Une population de lièvres plus importante en 2021-2022 qu'en 2020-2021.
- Les données issues du suivi départemental sont confirmées par celles issues des carnets de prélèvement.

**Prélèvement moyen par chasseur**

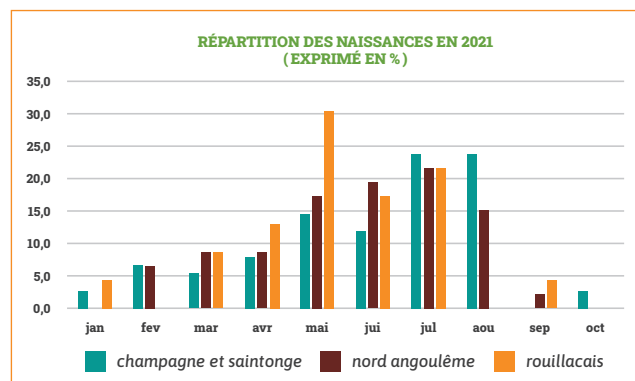
- 0 à 0,4
- 0,4 à 0,7
- 0,7 à 1,3
- Plus de 1,3



**La récolte des cristallins**

La FDC16 s'est engagée en 2020 dans une récolte des cristallins des lièvres tués à la chasse. L'objectif est de déterminer la proportion de jeunes parmi les animaux prélevés sur le quart nord-ouest du département. A partir de ces données, il est possible d'évaluer le succès de la reproduction et d'estimer la date de naissance des jeunes de l'année.

500 pots contenant une solution formolée ont été distribués auprès de 47 territoires de chasse (61 en 2020-2021), en priorité sur Champagne et Saintonge, Terres de Groies (zone Nord Angoulême) et le Rouillacais : 309 cristallins ont été récoltés et analysés.



**CE QU'IL FAUT RETENIR :**

- Un ratio de 47,05 % de jeunes dans le tableau de chasse en baisse par rapport à la saison précédente (51,96 %).
- En 2021, le pic de naissance s'établit de mai (Rouillacais) à août (Champagne et Saintonge) sur l'ensemble des zones avec des disparités.
- Le Rouillacais est la zone qui a le ratio de jeunes le plus faible avec une baisse importante du nombre de naissances en fin d'été, conséquence de conditions climatiques extrêmes ? L'effet inverse est observé pour Champagne et Saintonge.



## Le projet associatif Petit gibier :

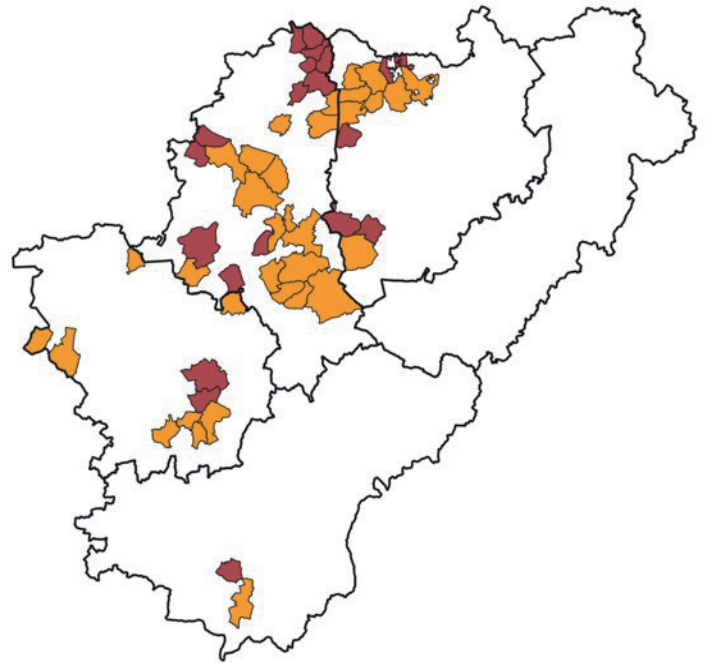
Le projet associatif petit gibier (PAPG) n° 3 mis en place en 2022 est axé principalement sur la réintroduction du faisan commun avec un budget global de 70 000 €.

### Plusieurs axes concernent ce projet :

- L'amélioration de la qualité des oiseaux de chasse.
- La reconstitution de populations naturelles avec des contrats individuels ou collectifs.

33 territoires charentais se sont engagés dans ce programme en 2022. 4 232 faisans de souches «Mandchourie» ont été réintroduits dans le milieu naturel sur 166 points de lâchers. La programmation des lâchers se fait sur trois étés consécutifs en fonction des zones définies comme favorables sur la base des diagnostics réalisés.

Un plan de gestion interdisant le tir du faisan commun est défini à l'échelle de Terres de Groies et des autres communes engagées dans le programme pour une durée minimum de trois ans. Il est inscrit dans l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture et de clôture de la chasse.



territoires en Projet Associatif Petit Gibier en 2022

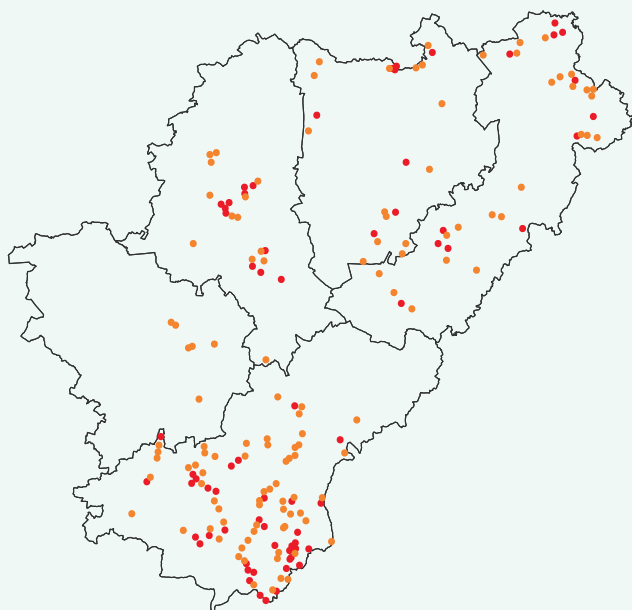
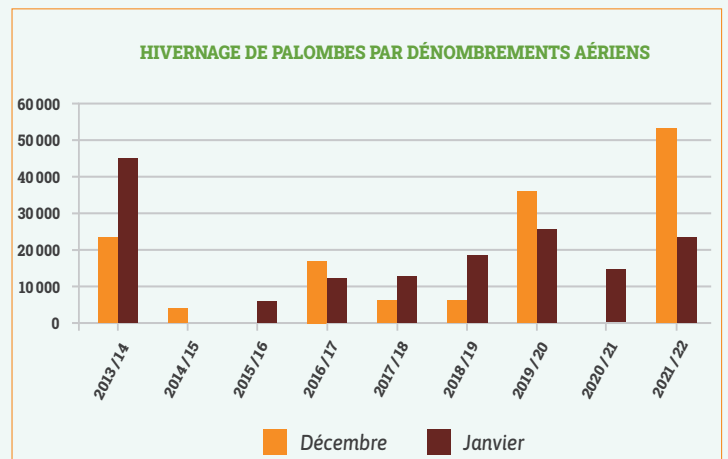
- territoire en PAPG2
- territoire en PAPG3

## La palombe : suivis hivernaux

Les suivis réalisés dans le programme coordonné par le GIFS (Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage) conduisent la FDC16 à réaliser un suivi de l'hivernage de la Palombe.

Au cours de l'hivernage 2022, la présence des pigeons ramiers a été très importante en Charente au vu de la disponibilité alimentaire et d'un hivernage très élevé des palombes en Nouvelle-Aquitaine.

HIVERNAGE DE LA PALOMBE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE  
PROPORTION D'OISEAUX OBSERVÉS PAR CANTON  
décembre 2014 à janvier 2022



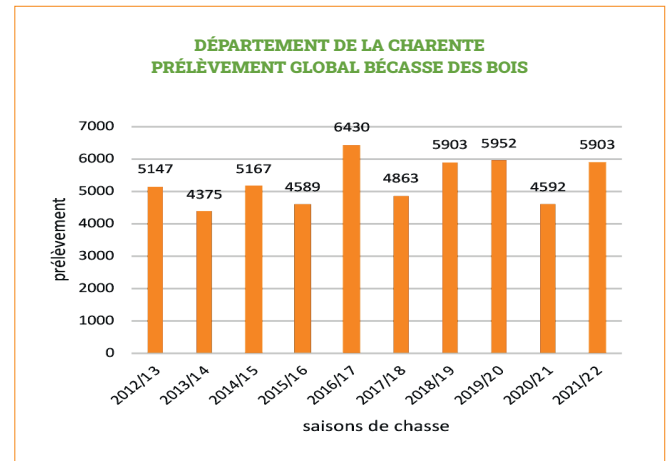
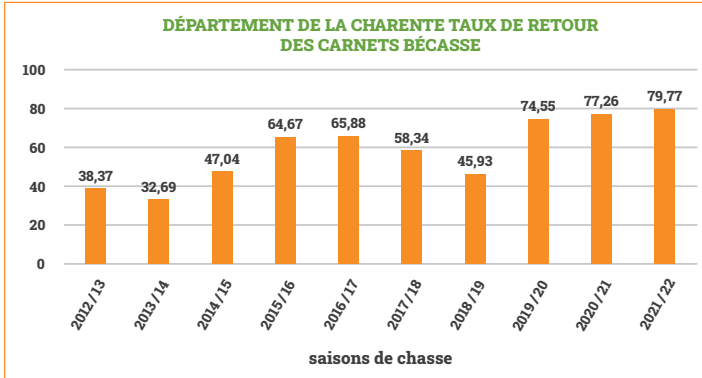
10 0 10 20 KM

- vols\_sup\_500\_dec17\_jan22
- vols\_sup\_500\_dec17\_jan22



## La bécasse des bois

64,8 % des chasseurs charentais ont demandé un carnet de prélèvement ou ont téléchargé l'application ChassAdapt. 79,8 % des carnets ont été retournés et/ou enregistrés. Sur les 6 667 carnets délivrés, 1 427 chasseurs ont déclaré au moins un prélèvement. 5 903 bécasses ont été prélevées au cours de la saison 2021-2022, ce qui «classe» cette saison dans les très bonnes saisons vis à vis des campagnes de chasse écoulees.



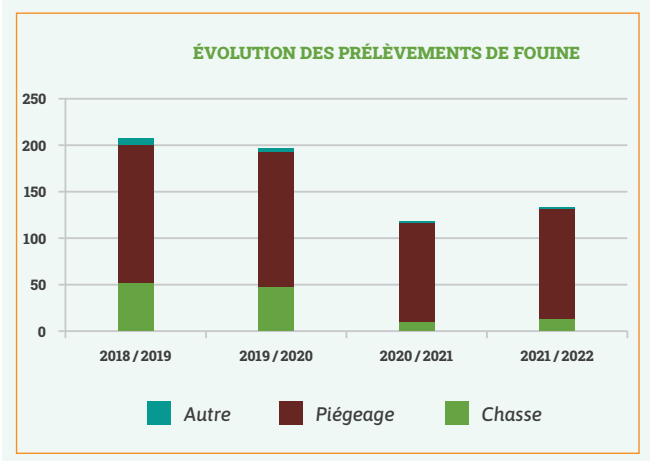
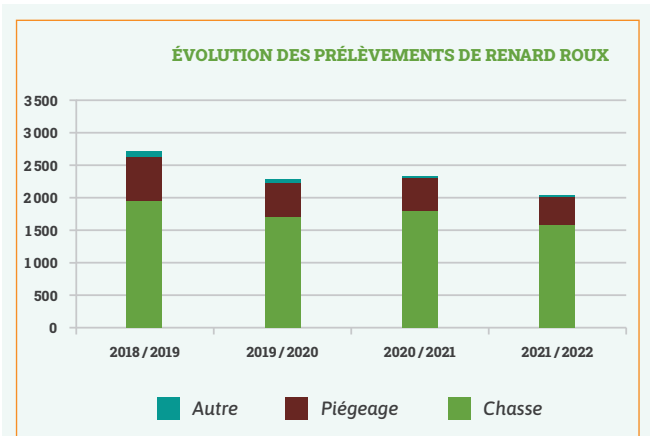
## 3- LES ESOD

Pour être classée Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD), une espèce doit répondre à au moins un des motifs suivants :

- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques.
- Pour assurer la protection de la flore et de la faune.
- Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles.
- Pour prévenir des dommages importants à d'autres formes de propriété, sauf pour les espèces d'oiseaux.

Les ESOD sont réparties en 3 groupes :

- 1) Le groupe 1 comprend 6 espèces exogènes (Chien viverrin, Raton laveur, Vison d'Amérique, Ragondin, Rat musqué et Bernache du Canada) classées sur l'ensemble du territoire métropolitain, par arrêté ministériel.
- 2) Le groupe 2 comprend une liste de 10 espèces (Renard roux, Fouine, Martre des pins, Putois d'Europe, Belette, Corbeau freux, Corneille noire, Pie bavarde, Geai des chênes, Etourneau sansonnet) classées par un arrêté ministériel triennal sur proposition du Préfet du département, après consultation de la CDCFS. En Charente, pour la période 2019-2022, le Renard roux, la Fouine, le Corbeau freux et la Corneille noire sont classés ESOD sur l'ensemble du département ainsi que la Pie bavarde sur certaines communes. **Un nouveau classement sera effectif en 2023 sur la base des justifications fournies au Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.**
- 3) Le groupe 3 comprend trois espèces classées par arrêté préfectoral annuel qui fait l'objet de discussions en CDCFS. Les espèces concernées sont le Lapin de garenne, le Pigeon ramier et le Sanglier. **Seules les deux premières espèces font l'objet d'un classement en Charente.**





# LE GRAND GIBIER ET LES DÉGÂTS

## La maîtrise des populations de grand gibier et des dégâts occasionnés aux cultures

### UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatible, d'une part, la présence durable d'une faune riche et variée, et d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et forestières.

L'équilibre est recherché par la combinaison d'un panel de moyens : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés.

Les chasseurs doivent adapter le niveau des populations afin qu'il soit compatible avec les activités agricoles et la régénération forestière.

### LES OUTILS MIS EN PLACE

- **Les plans de chasse (chevreuil et cerf) et le plan de gestion sanglier** en tant qu'outils de gestion voire de régulation et de maîtrise des populations à adapter suivant le contexte local.
- **Les Indices de Changements Écologiques (ICE)** permettant de mesurer l'évolution des populations et les relations des espèces avec le milieu.
- **Des unités de gestion à échelle humaine** permettant la concertation et les relations partenariales au niveau local.
- La contribution territoriale applicable pour responsabiliser les territoires.



### L'ORGANISATION DE LA CHASSE DU GRAND GIBIER : CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES

La cartographie des territoires permet dans notre département à associations de chasse loi 1901, de **garantir une stabilité des territoires dans le temps** en particulier pour la chasse du grand gibier. La stabilité des territoires permet d'augmenter la performance en termes de prélèvements et de diminuer les risques accidentogènes.

Le personnel technique est chargé de la vérification des dossiers et des modifications de cette cartographie dès lors qu'elle répond aux termes du SDGC.

En 2022 : 119 territoires (territoires demandeurs et impactés) ont vu leurs limites cartographiques modifiées (121 en 2021). **L'intégralité du traitement de la cartographie par le service technique représente 1 540 heures en 2022, ce qui représente 93 % d'un équivalent temps plein, soit un salarié employé à l'année sur ce seul dossier.**



## LES INDICATEURS DE CHANGEMENT ÉCOLOGIQUES (ICE)

La mesure de l'évolution des populations de grand gibier et de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique se basent sur les suivis d'ICE.



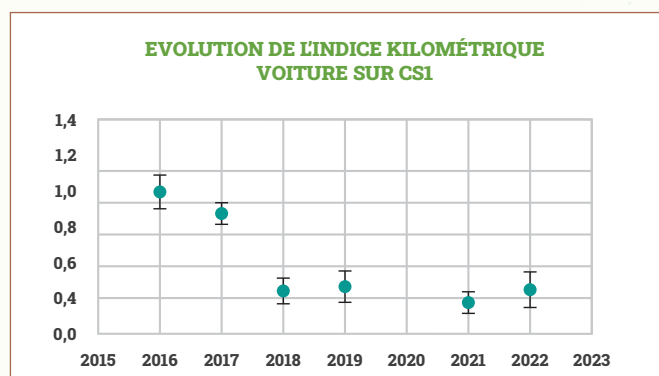
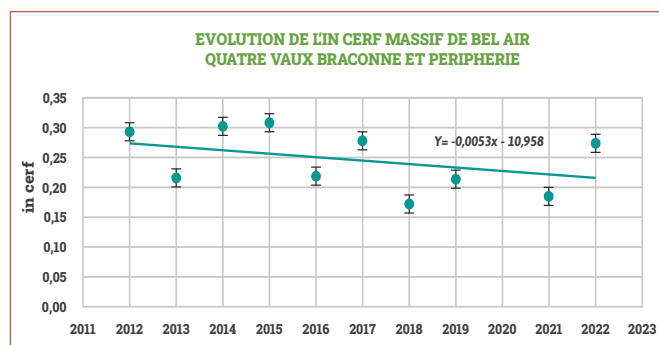
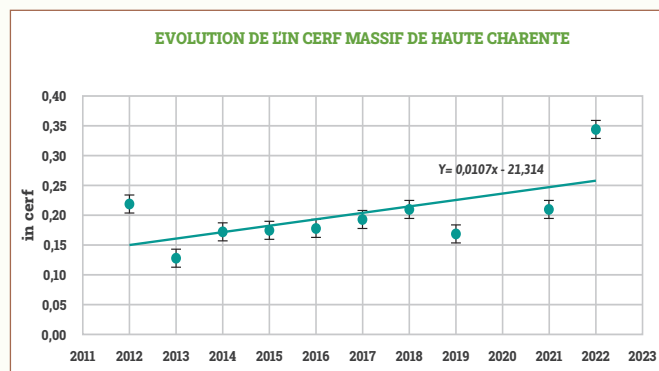
### Les ICE Abondance

Il consiste à mesurer l'abondance indiciaire et son évolution dans le temps.

• L'Indice Nocturne Cerf : 11 circuits sont répartis sur 67 communes et permettent de suivre 108 000 ha. Chaque année 2 000 km sont parcourus par les personnels de la FDC16 accompagnés de 132 bénévoles.

**En 2022, 280 heures ont été consacrées au suivi nocturne des populations de Cerf.**

• L'Indice Kilométrique en voiture pour le chevreuil : 206 circuits sont en place à l'échelle du département, répartis sur 350 communes. 400 bénévoles ont été formés à la réalisation de ce suivi. En 2022, **133 circuits ont été réalisés représentant 13 200 km effectués par les bénévoles** pour réaliser ce suivi.



### L'ICE Performance

Il consiste à évaluer la relation entre le milieu et l'espèce par la mesure d'indices liés à la performance des animaux (poids des jeunes, longueur de tarse). L'évolution de cet indice dans le temps nous éclaire sur **l'état de santé de la population.**

• Longueur de patte arrière (LPA) du chevreuil : 527 pattes ont été récupérées et analysées depuis 4 ans.

**L'interprétation des résultats de ces suivis permet d'avoir une vision partagée par les différents acteurs de la gestion des territoires ruraux de la Charente, en matière d'évolution des populations de grand gibier.**





## LES MODES DE CHASSE AU GRAND GIBIER

**En Charente, toute la période légale du 1<sup>er</sup> juin au 31 mars est utilisée pour la chasse du grand gibier (en particulier celle du sanglier).**

**L'Approche-Affût : Un mode de chasse complémentaire des battues pour participer à la régulation du grand gibier.**



Au cours de la saison 2021/2022, 255 territoires de chasse ont retourné 677 carnets d'approche et d'affût, totalisant 8 785 sorties individuelles soit une moyenne de 34 sorties par territoire de chasse.

Concernant les périodes plébiscitées par ces modes de chasse individuels, 74% des sorties sont réalisées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 août.

**Les prélèvements Approche-Affût (en Charente en 2021/22) c'est :**

- **1 025** renards représentant 30% des renards vus.
- **318** chevreuils représentant 8 % du prélèvement et 3% des chevreuils vus.
- **293** sangliers représentant 7 % du prélèvement et 8% des sangliers vus.

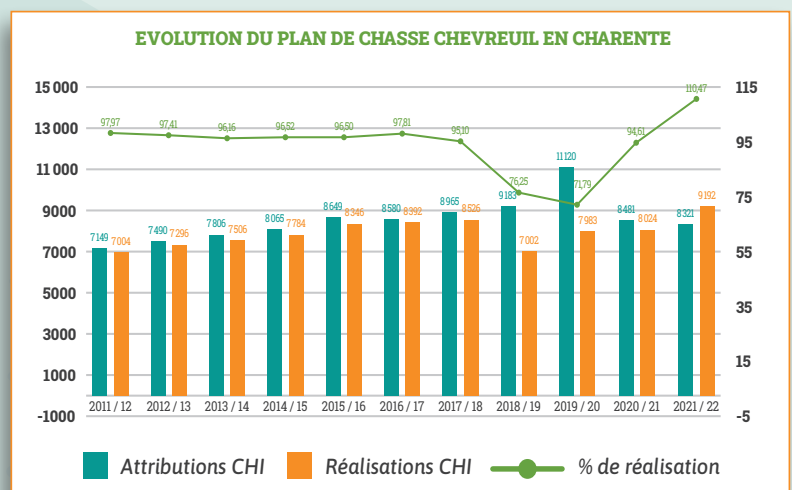
*53% prélèvements en approche/affût ont été réalisés dans le cadre d'une sortie mixte (chevreuil, sanglier et renard).*



**La chasse en battue aux chiens courants, une institution en Charente.**

**Les battues au chevreuil en chiffres :**

- 5 197 battues réparties sur 70% du département (256 communes).
- Une moyenne de 12 battues par territoire de chasse ;
- 58 % des prélèvements en battues réalisés en janvier et février.
- 4,1 chevreuils en moyenne vus par battue
- Un tableau départemental de 9192 chevreuils en 2021/2022 (8024 en 20/21) .
- 25210 chevreuils ont été prélevés durant le plan de chasse triennal entre 2019 et 2022.

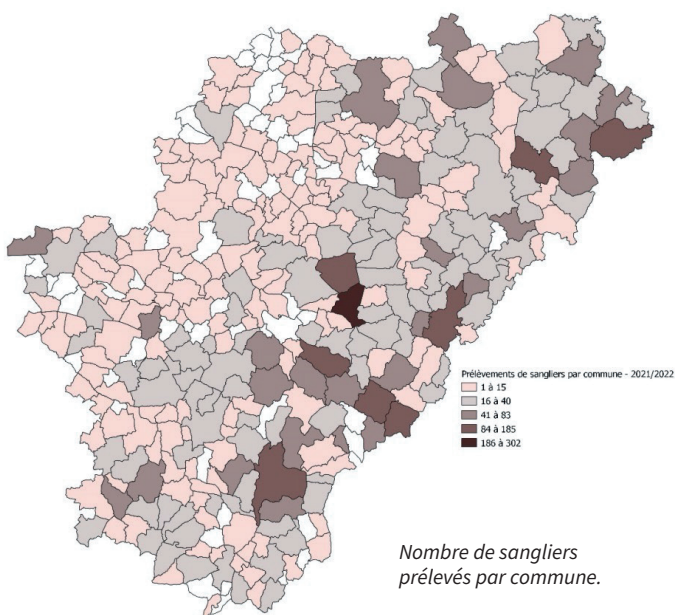
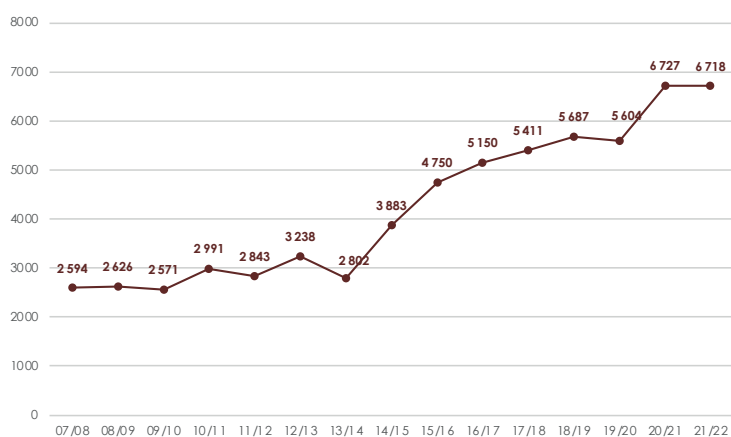


## Les battues au sanglier en chiffres :

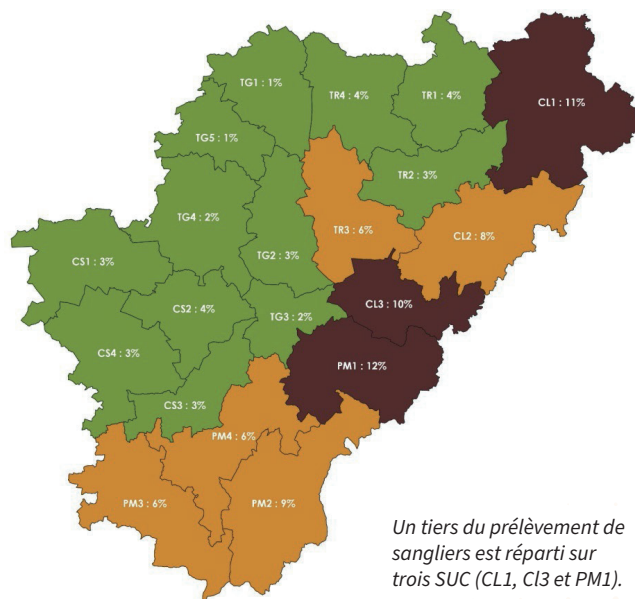
- 5396 battues déclarées et réparties sur 68% du département (247 communes) soit, en moyenne, 14 battues par territoire.
- 62% des battues réalisées sur Chataigneraie Limousine et Périgord et Montmorélien.
- 2.8 sangliers en moyenne vus par battue.
- 26 % des animaux vus sont prélevés.
- 57% des prélèvements se font en décembre, janvier et février.

Un tableau départemental de 6718 sangliers prélevés au cours de la saison 2021/2022 sur 85 % du département (6727 en 2020-2021).

### ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS DEPUIS 15 ANS



Nombre de sangliers prélevés par commune.



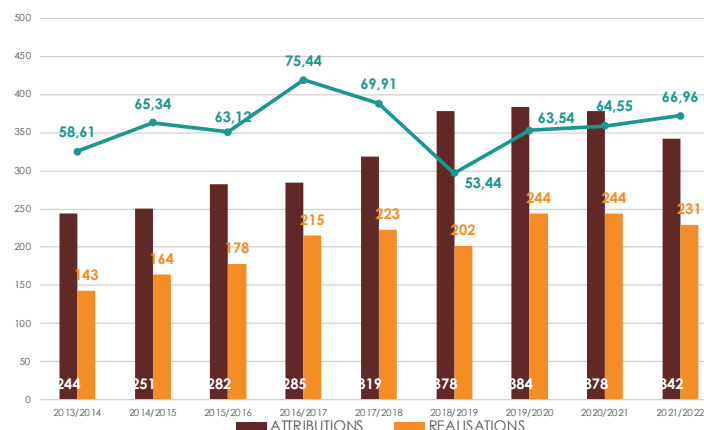
Un tiers du prélèvement de sangliers est réparti sur trois SUC (CL1, CL3 et PM1).

## Les battues au Cerf :

- 289 battues réparties sur 15 % du département (54 communes).
- 231 cervidés prélevés en 2021-2022.
- 50 % du plan de chasse réalisé au 15 décembre.
- Le tableau cerf est réalisé sur 21 % du département.

L'appel aux conducteurs de chiens de sang participe à renforcer l'image d'une chasse responsable, durable et éthique. La liste des conducteurs agréés de chiens de sang de l'UNUCR et de l'ARGBB susceptibles d'intervenir dans le département, figure dans le carnet de battue.

### ÉVOLUTION DU PLAN DE CHASSE CERVIDÉS EN CHARENTE



## La recherche du grand gibier blessé

Quels que soient les modes de chasse, le chasseur se trouve régulièrement et involontairement confronté aux problématiques de la recherche d'un gibier qu'il a blessé. La recherche au sang des animaux blessés est l'une des obligations morales qui s'imposent aux chasseurs de grand gibier. L'utilisation de chiens spécialement éduqués et évalués à cet exercice spécifique s'impose tant l'enjeu éthique qui se rattache à ce challenge est d'importance.





## LA RÉCOLTE DES VISCÈRES

Après la découverte de cas de tuberculose bovine dans plusieurs départements (Dordogne en 2010 par exemple) il est créé un réseau national de surveillance de la faune sauvage en 2011. Ce dispositif national SYLVATUB est mis en œuvre en Charente pour la saison cynégétique 2013-2014 confirmant des cas positifs chez le sanglier dans le sud-Charente.

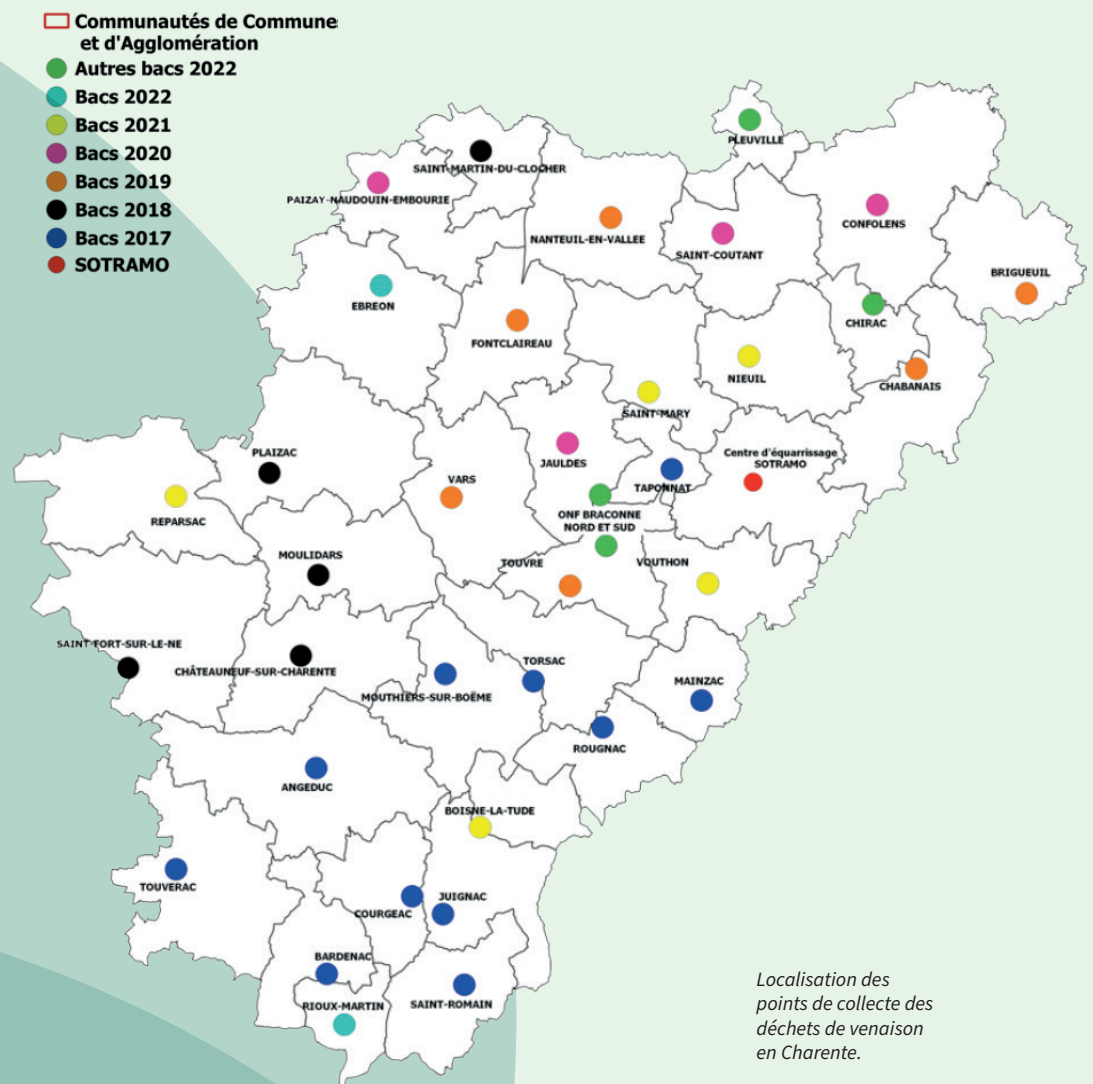
Dès 2015, la mise en place d'un dispositif de ramassage des viscères par équarrissage débute. Le 16 janvier 2018 paraît l'arrêté préfectoral portant différentes mesures de lutte

contre la tuberculose bovine. Parmi les différentes mesures concernant la faune sauvage figure entre autres le ramassage et l'élimination obligatoire des viscères de grand gibier par une société d'équarrissage.

La FDC16 décide alors de couvrir le département en point de collecte des viscères de grand gibier pour que ce service soit accessible à l'ensemble des chasseurs charentais. Ce dispositif d'envergure permet de se prémunir de tout risque de contamination de tuberculose bovine par les déchets de venaison.

En 2022, 37 points de collecte répartis sur le département avec 41 bacs désormais opérationnels. Tous les territoires de chasse ont désormais accès à un point de collecte dans un rayon maximum de 10 kilomètres.

En 2022, 53,4 tonnes de déchets de venaison ont été collectés dans le Nord Charente et 85 Tonnes dans le Sud Charente. La collecte sur les 37 points et le centre d'équarrissage représente plus de 154 tonnes de déchets de venaison pour la saison 2021-2022 contre 141,6 tonnes en 2020-2021).



Localisation des points de collecte des déchets de venaison en Charente.

## LES DÉGÂTS AUX CULTURES AGRICOLES

En 2021-2022, le coût moyen du sanglier prélevé par commune est de 61 € contre 41 € en 2020-2021. Les indemnités de sanglier sont réparties sur 148 communes, soit 41 % du département.

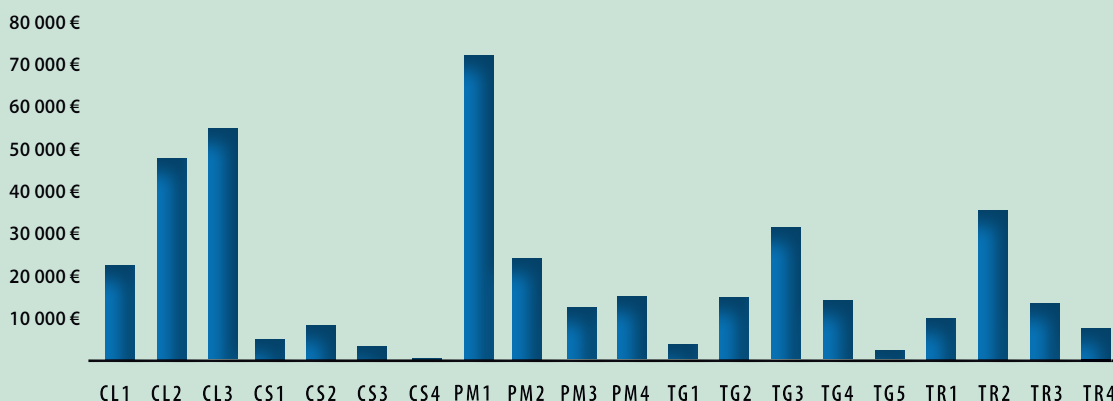
Il est à noter que 10 communes soit 2 % du département

représentent à elles seules 32 % des indemnités.

Le montant indemnisé atteint un niveau record de 424 972 € pour la saison 2021-2022. 93 % du montant indemnisé concerne le sanglier, 6 % le cerf et 1 % le chevreuil.

96 % de la surface est détruite par le sanglier principalement sur culture de maïs (plus de 400 hectares depuis quatre ans). 51 % de la surface détruite concerne 10 communes du département.

Montants indemnisés par SUC (Sanglier)  
Saison 2021-2022



## L'AGRAINAGE DE DISSUASION

Conformément au SDGC 2018-2024, tous les responsables de territoires ayant bénéficié d'une autorisation annuelle d'agrainage doivent renseigner les quantités de céréales distribuées. L'agrainage est autorisé du 15 mars au 30 septembre.

Chaque responsable doit faire une demande individuelle avec une cartographie localisant le(s) sentier(s). Il reçoit en retour, une validation lui rappelant les modalités (périodes et distances à respecter).

L'agrainage est autorisé sur les SUC de Chataigneraie Limousine, Périgord et Montmorélien, Terres Rouges et uniquement sur le GIASC de Champagne et Saintonge et Terres de Groies.

Le goudron de Norvège est interdit dans la zone de surveillance Sylvatub.

31 territoires ont déposé une demande d'agrainage à la FDC16. Au total, 92 circuits d'agrainage ont été validés en 2021 pour une moyenne de 509 m et de 250 kg de maïs distribué. Sur 35 circuits validés, 16 tonnes de maïs ont été distribués durant la période autorisée.

## LA PRÉVENTION DES DÉGÂTS

Le budget prévention des dégâts agricoles s'élève à 12 800 € en 2021-2022.

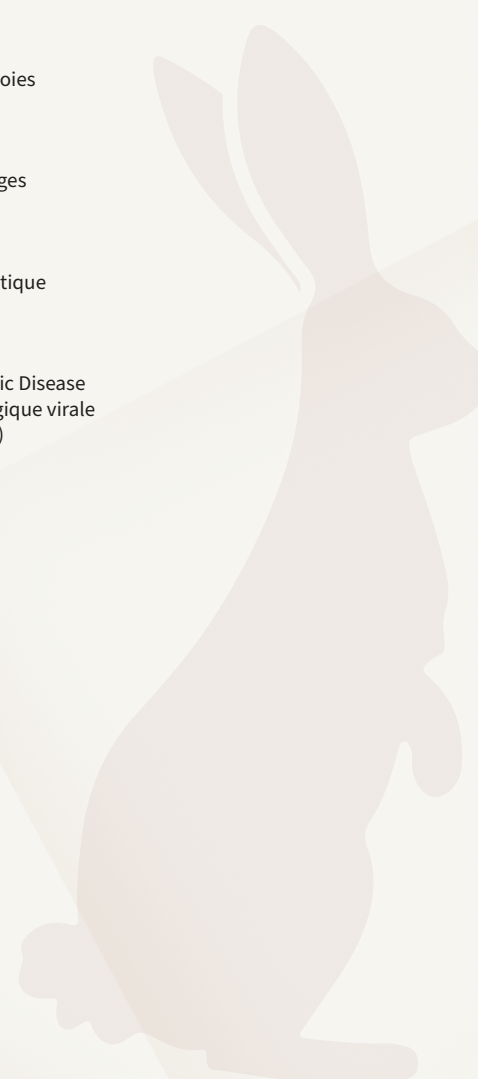
En 2022, 56 parcelles ont fait l'objet d'une convention de prévention des dégâts agricoles (Clôtures, boîtiers ultra-son, répulsifs...) pour une surface de 176 hectares protégés.



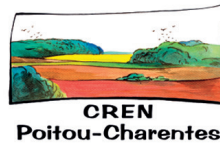


# GLOSSAIRE

<b>CA</b>	<b>EBHS</b>	<b>IN</b>
Conseil d'Administration	European Brown Hare Syndrome (syndrome du lièvre brun uropéen)	Indice Nocturne
....	....	....
<b>CD</b>	<b>ESOD</b>	<b>LPA</b>
Conseil Départemental	Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts	Longueur de Patte Arrière
....	....	....
<b>CDAF</b>	<b>FDC</b>	<b>JFO</b>
Commission Départementale d'Aménagement Foncier	Fédération Départementale des Chasseurs	Journée de Formation Obligatoire
....	....	....
<b>CDC</b>	<b>FNC</b>	<b>OFB</b>
Communauté De Communes	Fédération Nationale des Chasseurs	Office Français de la Biodiversité
....	....	....
<b>CDCFS</b>	<b>FRC</b>	<b>PM</b>
Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage	Fédération Régionale des Chasseurs	Périgord et Montmorélien
....	....	....
<b>CDOA</b>	<b>GIASC</b>	<b>SDGC</b>
Commission Départementale d'Orientation Agricole	Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo Cynégétique	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
....	....	....
<b>CDPENAF</b>	<b>GIC</b>	<b>SUC</b>
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers	Groupement d'Intérêt Cynégétique	Sous Unités Cynégétiques
....	....	....
<b>CIPAN</b>	<b>GIFS</b>	<b>TG</b>
Cultures Intermédiaires Pièges À Nitrates	Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage	Terres de Groies
....	....	....
<b>CL</b>	<b>ICA</b>	<b>TR</b>
Chataîgneraie Limousine	Indice Cynégétique d'Abondance	Terres Rouges
....	....	....
<b>CS</b>	<b>ICE</b>	<b>UC</b>
Champagne et Saintonge	Indice de Changement Écologique	Unité Cynégétique
....	....	....
<b>DDT</b>	....	<b>VHD</b>
Direction Départementale des Territoires	....	Viral Haemorrhagic Disease (maladie hémorragique virale du lapin)
....	....	....



# PARTENAIRES





# Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente



**Association agréée au titre  
de la protection de l'environnement**

## SIÈGE SOCIAL ET ANNEXE

Rue des Chasseurs - 16400 PUYMOYEN

Tél. : 05 45 61 50 71 - Email : [contact@fdc16.com](mailto:contact@fdc16.com)

## HORAIRES D'OUVERTURE

- **Lundi** : de 9h à 12h  
de 13h30 à 17h30
- **Mardi** : de 13h30 à 17h30



**Fermé le  
mardi matin**

- **Mercredi** : de 9h à 12h  
de 13h30 à 17h30
- **Jeudi** : de 9h à 12h  
de 13h30 à 17h30
- **Vendredi** : de 9h à 12h  
de 13h30 à 17h30



**Plan d'accès**



**Plan d'accès**

**CENTRE DE FORMATION**  
Landes de la Croix Dauphin  
16320 ROUGNAC

